

REUNION DU 29 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf janvier, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, CARRÉ Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, ROGER Betty, LEVERT Alain, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absents : BARDET Bruno (procuration à SOMMERMONT Jean-François), BOUCHER Béatrice (procuration à NAVARRE Maurice), CAILLOU Daniel (procuration à BOURNAZEL Denise)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 08/11/2012.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Réforme des rythmes scolaires. L'Assemblée approuve ce nouveau point à l'unanimité des Membres présents.

1. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU HAUT

Le bail du logement communal situé 1 Rue du Haut est arrivé à son terme le 31 décembre 2012. Les locataires actuels, M. et Mme BEGUIN Franck nous ont fait part par écrit de leur volonté de renouveler le contrat à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. le Maire rappelle que la location de ce logement communal produit des recettes non négligeables, soit un revenu foncier annuel de 4 200 €. Des gros investissements ont été effectués à savoir le remplacement des menuiseries extérieures et des fenêtres dans la cadre PALULOS avec le bénéfice d'une importante subvention et la réfection avec mise aux normes de l'installation électrique subventionnée dans le cadre IDEAL du Conseil Général. Le service de contrôle de l'assainissement individuel nous oblige pour 2014 à réaliser l'assainissement rendu obsolète de cet immeuble. On peut estimer selon devis que le coût avoisinera les 10 000 € soit un amortissement sur un peu plus de deux ans.

M. le Maire propose d'accepter la demande des locataires actuels. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les Conseillers :

- approuvent le renouvellement du bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
- fixent le montant mensuel du loyer à 351 €. Ce montant sera réévalué chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de la construction.
- ne demandent pas de caution supplémentaire, considérant que la caution versée initialement est suffisante.
- autorisent M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

2. P.V.R. RUE DE SAINT-SAUFLIEU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2^od, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 22/05/2005 instituant la P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la Rue de Saint-Sauflieu, implique la réalisation d'aménagements sur la voie en matière de bordurage, d'extension des réseaux électriques, de génie civil pour les télécommunications, d'alimentation en eau et de l'éclairage public ;

Considérant que la Commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires dans la mesure où ces terrains sont devenus constructibles par approbation de la carte communale en date du 03/07/2006 ;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 60 mètres est motivée dans le secteur concerné par les circonstances locales, à savoir qu'au-delà de cette limite, les terrains demeureront non constructibles, notamment pour la protection du paysage ;

Considérant que la délibération du 29/02/2012 était incomplète ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : D'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 29 044 € TTC. Il correspond aux dépenses suivantes :

| Travaux de construction ou d'aménagement de voie | Coûts des travaux |
|---|-------------------|
| - Acquisitions foncières | 0 € |
| - Travaux de voirie (Matériaux/coûts de mise en œuvre.....) | 5 250 € |
| - Ecoulement des eaux pluviales | 0 € |
| - Eclairage public | 7 023 € |
| - Eléments souterrains de communication | 0 € |
| Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux | Coûts des travaux |
| - Eau potable | 8 123 € |
| - Electricité | 7 971 € |
| - Assainissement | 0 € |
| - Génie civil Télécommunications | 2 678 € |
| Dépenses d'études | 0 € |
| Coût total | 31 045 € |
| Déduction des subventions à recevoir (Participation SIER) | - 2 001 € |
| Coût total net | 29 044 € |

Article 2 : Fixe à 29 044 € TTC la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Précise que les propriétés foncières concernées sont situées : Rue de Saint-Sauflieu sur la commune de Grattepanche.

Article 4 : Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 6,35 €, ainsi calculé :

$$\frac{\text{Part du coût de la voie mise à la charge des propriétaires fonciers}}{\text{Superficie des terrains situés à 60 mètres de la voie}} = \frac{29\,044,00\ \text{€}}{4\,571,40\ \text{m}^2} = 6,35\ \text{€}$$

Article 5 : Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

3. VOIRIE / RUE DU HAUT

Considérant que le SIVOM de Boves ne peut assurer l'entretien de la voirie pour cette partie et compte tenu de son état déplorable, M. le Maire propose à l'Assemblée de la rendre carrossable. Il présente le devis fourni par la société COLAS qui se décompose en deux tranches soit :

- 26 159 € TTC pour le prolongement de la rue du Haut
- 18 180 € pour le chemin de St Sauflieu

L'Assemblée accepte la proposition afin de la présenter au B.P. 2013.

4. PROJETS EOLIENS

Suite aux démarches effectuées sur notre commune par trois développeurs, M. le Maire demande à l'Assemblée de décider du déroulement des opérations. Trois choix sont proposés :

- le premier consiste à laisser libre cours aux candidats, au risque de ne plus maîtriser la situation au niveau du foncier et finalement le choix du développeur.
- le deuxième permet de recevoir en amont les différents candidats puis de retenir ensuite un unique développeur.
- bien entendu, le Conseil Municipal peut s'opposer d'entrée à tout projet éolien.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée opte pour la 2^{ème} proposition en décidant d'étudier chaque dossier présenté par les développeurs ; l'un d'eux sera retenu lors d'un Conseil Municipal quand tous les dossiers auront été étudiés.

5. CONVENTION ATESAT

M. le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de renouveler la convention ATESAT avec la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Il rappelle l'intérêt de cette convention qui, pour une modique somme, permet l'élaboration du tableau de classement des chemins et voies communales et l'assistance en matière de sécurité routière.

Le Conseil Municipal approuve ladite convention.

6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SEJOURS EN CLASSE DE NEIGE

M. le Maire propose à l'Assemblée de reconduire au prochain budget, l'aide versée aux familles des collégiens d'Ailly sur Noye (classe de 5^{ème}) se rendant au séjour « ski », dans le cadre d'une « classe découverte ». Il précise qu'elle s'élève à 150 € soit un peu plus de 50% de la participation réclamée aux familles, par enfant.

7. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA PROCHAINE RENTREE

Considérant l'entrée en application de la réforme sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2013 avec la possibilité d'en demander le report à 2014 ;

Considérant l'impact financier sur les collectivités locales ;

Considérant une nouvelle organisation de la semaine scolaire pouvant faire l'objet de déclinaisons locales en fonction des contraintes et des ambitions par le biais de possibles dérogations encadrées ;

Considérant que notre Commune fait partie d'un regroupement pédagogique, le Conseil Municipal demande au Syndicat Intercommunal Scolaire de bien vouloir porter ce dossier à l'étude et soumettre aux trois Communes, un rapport pour le 15 mars 2013 afin que les trois Conseils Municipaux puissent prendre leurs délibérations avant le 31 mars 2013, date limite pour la demande de report éventuel.

8. QUESTIONS DIVERSES

• *Bulletin communal* : M. le Maire tient à féliciter particulièrement M. Francis GOURGUECHON pour son investissement lié à l'élaboration du bulletin communal qui demeure une fierté locale tant sa qualité est remarquable. Il souhaite à l'avenir une meilleure répartition des tâches et que les membres de la Commission s'impliquent plus tôt afin que la collaboration soit encore plus efficace.

• *Déneigement* : Compte tenu des retombées satisfaisantes et des félicitations de la part de nombreux habitants, M. le Maire remercie l'Adjoint chargé des travaux, M. Bruno BARDET ainsi que l'entreprise David VASSEUR pour leur anticipation des événements. Grâce aux salages précoces, elle a permis de circuler sans trop de problème sur nos voies communales, intra muros et liaisons intercommunales, se substituant une nouvelle fois au Conseil Général et Amiens Métropole sur la Départementale 75^E classée en niveau 2 et qui n'a pas été dégagée quand des congères se sont formées le dimanche 20 janvier. M. le Maire a contacté le service du Conseil Général afin d'obtenir le financement de cette intervention et attend la réponse (qui devrait être positive). Il déplore toutefois que l'intercommunalité n'ait pas signé de convention avec un exploitant agricole et le laxisme du vice-président d'Amiens Métropole représentant la Communauté Sud-Amiénois.

• *SISCO*: Sans vouloir polémiquer, M. le Maire tient à exprimer sa déception sur le choix effectué par le Syndicat Intercommunal Scolaire concernant le recrutement pour 6 mois d'une ATSEM. Il persiste sur l'engagement de donner la priorité aux habitants des trois Communes, sauf défaut de compétence. Il rappelle que la décision n'appartient pas à une enseignante, mais bien à la Commission du Syndicat.

• *Fête locale* : Comme chaque année, M. le Maire demande d'autoriser les forains M. et Mme GHIER à installer un manège enfantin, la pêche aux canards, un tir crève-ballons et un jeu de pièces sur le Terrain de Loisirs, lors de la fête du village qui aura lieu du 22 au 24 juin 2013. Il précise que cette autorisation est strictement limitée à ces prestations, interdisant ainsi la vente de boissons.

• *Subvention FDE* : La Fédération Départementale d'Energie nous informe que notre Commune a été retenue pour le programme de rénovation de l'éclairage public et qu'elle bénéficiera d'une subvention de 60% sur les travaux H.T. Par contre, la demande effectuée au titre de la réserve parlementaire n'a pas été

accordée par Mme la Députée au motif d'un dépôt tardif. Néanmoins, elle reste à notre disposition pour une participation sur 2014 à condition que la demande lui parvienne avant septembre 2013.

- *Recherche Terrain* : M. le Maire donne lecture du courrier adressé en mairie par l'Association Picardie Nature qui recherche un terrain de 1000 à 3000 m², raccordé ou raccordable aux réseaux. La Commune ne disposant pas de réserve foncière, une réponse négative sera adressée, laissant aux propriétaires potentiels le soin de la contacter.

- *Protocole Trésor Public* : A compter du 1^{er} janvier 2015, un protocole entre les Trésoreries et les Communes sera mis en place afin de transmettre en version dématérialisée la majeure partie des documents administratifs avec la suppression des supports papier. Cette nouvelle transmission imposée nécessite l'acquisition d'un logiciel adapté (comptabilité, paie, administrés, élections, facturation, cimetière...) dont le coût actuel s'élève à 2 800 €. Toutefois, il est possible en 2013 de l'obtenir pour un coût moindre en commande groupée (5 logiciels) pour une économie minimum de 335 € pour notre commune. Des réflexions sont en cours dans les municipalités voisines ainsi qu'au Syndicat Scolaire. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

- *Transport à la demande* : M. le Maire a reçu les dirigeants de KÉOLIS afin de se faire présenter le service « Transport à la demande » (TAD). Ce service nécessite une réservation, la veille du transport, qui ne doit pas apparaître comme une contrainte. Cette offre a au moins le mérite d'exister et peut être très utile. Toutefois, il est possible que les horaires ne répondent pas aux attentes des usagers. La mairie peut recueillir leurs suggestions et même regrouper à l'avance les réservations pour des journées particulières (soldes par exemple). Une distribution de dépliants sera effectuée.

- *Voirie* : Le SIVOM de Boves nous demande de bien vouloir recenser les nids de poule afin d'effectuer les réparations nécessaires. La météo plus favorable va permettre d'en dresser la liste dans les meilleurs délais.

- *AFR* : La Commune a bénéficié d'un versement de 4 200 € en provenance de l'Association Foncière de Remembrement, suite à sa dissolution.

- *Souterrains* : Le Conservatoire des Espaces Naturels effectuera une visite le 12 février 2013 à 9 H. M. le Maire les accompagnera pour un état des lieux.

- *Betteraves* : M. CARRÉ fait remarquer l'état lamentable de la route reliant notre commune à Rumigny, laissée par les exploitants agricoles après enlèvement des betteraves. M. le Maire précise qu'en pareil cas, il convient de l'avertir ou de contacter les services de la Préfecture qui diligentent une entreprise pour nettoyer la voirie, la prestation étant facturée à l'exploitant agricole.

Les Membres du Conseil Municipal